

HV/AS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-184 du 23 Juillet 1976

complétant le décret N°76-145 du 11 juin 1976 portant création du Comité National de la Production Agricole (C.N.P.A.)

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 26 octobre 1972 ;
VU le décret N°76-26 du 30 janvier 1976, portant formation du Gouvernement;
VU le décret N°76-46 du 19 février 1976, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
VU le décret N°76-145 du 11 juin 1976, portant création du Comité National de la Production Agricole, notamment son article 5 ;
VU la lettre N°553/MCT/FAS du 13 juillet 1976 du Ministre du Commerce et du Tourisme demandant l'inclusion du F.A.S. au Comité National de la Production Agricole ;
VU la note en date du 21 juillet 1976 de la Permanence du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin donnant son avis favorable ;
Le Conseil des Ministres entendu,

DECRETE :

ARTICLE 1er - L'article 5 du décret N°76-145 du 11 juin 1976, portant création du Comité National de la Production Agricole (CNPA), est complété comme suit :

Après : - le Directeur Général de la SONAFEL,

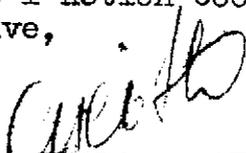
Lire : - le Directeur Général du Fonds Autonome de Stabilisation et de Soutien des prix des produits Agricoles (FAS).

ARTICLE 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.-

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1976
Pour le Président de la République absent,
Le Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat,
chargé de l'intérim,


Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUEMS

Le Ministre du Développement Rural et de l'Action Coopérative,


Lieutenant Philippe AKPO

Ampliations : PR 8 CS 6 SGG 4 CNR 4
SPD 2 MDRAC 5 autres ministères 14
FAS 2 MISON 10 - DPE-DGAJL-INSAE 6
IAA-DCCT-IF-ONEPI-Gde Chanc.JORPB 6
CEAP, Provinces et Districts-DAT 60
CARDERS 6.